

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et Travaux réglementés pour la Protection des Milieux

0 6 SEP. 2013

<u>Dossier suivi par</u>: Monsieur ARGUIMBAU **27** 04.84.35.42.68

N° 291 - 2013 DECISION

DECISION PREFECTORALE

portant aménagement aux échéances de réalisation des contrôles périodiques de 70 Equipements Sous Pression exploités par la Société KEM ONE à Martigues Lavéra

> LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR, PRÉFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD, PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'Arrêté Ministériel du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et notamment son article 10 § 5, donnant autorité aux préfets pour accorder des aménagements à l'intervalle maximum entre inspections périodiques,

VU l'Arrêté Ministériel du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et notamment son article 22 § 3, donnant autorité aux préfets pour accorder des aménagements à l'intervalle maximum entre requalifications périodiques,

VU la Circulaire Ministérielle DM-T/P n° 32 510 du 21 mai 2003 relative à la reconnaissance des services inspection d'un établissement industriel pour l'application de la réglementation des équipements sous pression,

VU la décision de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA du 13 juillet 2010 reconnaissant, en application de la Circulaire susvisée, le Service Inspection (SIR) de la société ARKEMA (devenue KEM ONE) à Lavéra pour :

1) définir les périodicités des inspections périodiques et des requalifications périodiques telles que prévues aux articles 10 §4 et 21 de l'arrêté du 15 mars 2000, selon les dispositions du guide UIC/UFIP/CTNIIC DT 32 révision 2 de juin 2008,

.../...

- 2) définir la nature et l'étendue des investigations à réaliser sur des équipements sous pression revêtus extérieurement et/ou intérieurement, ou munis d'un garnissage intérieur selon le guide UIC/UFIP/CTNIIC DT 32 révision 2 de juin 2008 susvisé,
- 3) réaliser les inspections périodiques sans que soit pris en compte l'ensemble des dispositions de la notice d'instructions (article 11 §2 de l'arrêté du 15 mars 2000),

VU la demande de la société KEM ONE en date du 11 juin 2013, visant à obtenir l'autorisation de reporter de 6 mois les arrêts des secteurs CMS et électrolyse initialement programmés en septembre 2013,

VU le rapport de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 5 juillet 2013,

VU l'avis du Sous-Préfet d'ISTRES en date du 19 juillet 2013,

VU la lettre de la société KEM ONE en date du 1er août 2013,

Considérant que les arguments développés par Monsieur le directeur de la société KEM ONE pour obtenir les reports de contrôles sollicités résultent de circonstances exceptionnelles ne lui permettant pas de procéder dans de bonnes conditions à l'arrêt des secteurs CMS et électrolyse tel qu'initialement programmé en septembre 2013.

Considérant que la surveillance exercée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, conformément à l'instruction ministérielle sur la surveillance des services inspection du 7 novembre 2003, n'a révélé aucun dysfonctionnement ni aucune non-conformité notable susceptible de compromettre la reconnaissance du Service Inspection ;

Considérant que le Service Inspection a prononcé un avis technique favorable sur le maintien en service des 70 ESP concernés par la demande, au-delà des échéances réglementaires fixées par les plans d'inspection de chacun d'entre eux (jusqu'au 31 mars 2014);

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

DECIDE

ARTICLE 1

La présente décision s'applique aux 70 équipements sous pression des secteurs CMS et électrolyse exploités sur le site de la société KEM ONE à Lavéra et figurant dans la liste annexée à cette décision.

ARTICLE 2

Sous réserve du respect des dispositions décrites à l'article ci-après, la société KEMONE est autorisée à surseoir à la réalisation des contrôles périodiques fixés par les échéances réglementaires des plans d'inspection propres à chacun des équipements sous pression susvisés jusqu'à l'arrêt des unités qui devra intervenir au plus tard le 31 mars 2014.

Au-delà de cette date les 70 équipements des secteurs CMS et Electrolyse devront être arrêtés et ne pourront être remis en service qu'après réalisation des contrôles périodiques de rigueur.

Le Préfet ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement seront informés de la date de l'arrêt des installations au plus tard 1 mois avant l'arrêt effectif des unités.

ARTICLE 3

Les conditions de réalisation des contrôles restent celles fixées par les plans d'inspection propres à chaque équipement.

Pendant la période de report de l'arrêt des installations des secteurs CMS et Electrolyse, le Service Inspection de la société KEM ONE veillera à mettre en place en plus des mesures existantes, pour chacun des 70 équipements des mesures particulières de suivi d'exploitation ainsi que des mesures compensatoires de surveillance au delà de l'échéance réglementaire mentionnées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Ces mesures comporteront a minima pour chaque équipement :

- une ronde journalière effectuée par le personnel d'exploitation,
- une visite en marche, une semaine avant la date d'échéance réglementaire puis une visite en marche hebdomadaire jusqu'à l'arrêt de l'équipement,
- une surveillance particulière de certains paramètres de conduite, identifiés par le Service Inspection. Cette surveillance sera réalisée par le personnel de conduite qui devra prévenir sans délai le Service Inspection, en cas d'évolution anormale d'un paramètre de conduite ou de dépassement de seuil.

ARTICLE 4

La société KEM ONE prendra toutes dispositions pour garantir le respect de la date d'arrêt des installations, fixée au 31 mars 2014 au plus tard.

Aucun aménagement complémentaire, visant à prolonger le fonctionnement des unités au-delà de cette date ne pourra être accordé.

ARTICLE 5

La société KEM ONE veillera à informer le service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA, en charge du contrôle des Equipements Sous Pression, des éventuelles difficultés rencontrées dans l'exécution de cette décision.

Toute anomalie constatée sur un des équipements concernés par cette décision devra faire l'objet d'un arrêt immédiat de ce dernier et d'une information à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARTICLE 6

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 7

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- Le Sous-Préfet d'Istres,
- Le Maire de Martigues,
- La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, (Service Environnement, Service Urbanisme)
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé PACA -Délégation territoriale des Bouches-du-Rhône,
- Le Directeur de Cabinet.
- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- et toutes autorités de Police et de Gendarmerie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

MARSEILLE, le

0 6 SEP. 2013

Michel CADOT

POUR LE PREFET Le ches de Bureau.

Annexe Liste Gels 58 Equipenents sous pression du secteur CMS

	·				
D551	D542	D541	D521	D511	Repère équipement
8 bars	12 bars	12 bars	15,5 bars	3,6 bars	Pression de service (PS)
7500 Litres	383 litres	9850 Litres	18000 litres	680 litres	Volume
CH2CL2, Chlorure de methyl, Chlorure de méthylènene, CCL4 / Groupe 1	Chlorure de méthyl	HCL, CL2, CM / Groupe 1	HCL, CL2, CM / Groupe 1	HCL, ₂ , CM / Groupe 1	Fluide / Groupe
11/09/2013	10/09/2013	13/09/2013	12/09/2013	12/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation - Demande inspection complémentaire	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation - Demande inspection complémentaire	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation - Demande inspection complémentaire	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation (Analyse HCl 1 / semaine - P686) . Pas de surveillance particulière	Analyse eau 3 / semaine - P511)	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Visite externe en service à échéance réglementaire. Sondage sous calorifuge	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire avec décalorifugeage localisé au niveau des goussets du piquage T2 et viroles 7,8 et 9	Visite externe en service à échéance réglementaire avec décalorifugeage à l'interface chaud-froid	Réaliser contrôles d'épaisseurs du piquage A en amont de l'échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR

D671	D661	D651	D641	D621	D551B	Repère équipement
6 bars	7,8 bars	Pression de service (PS)				
3430 litres	3430 litres	3430 Litres	3170 Litres	3435 Lites	6095 Litres	Volume
Chlorure de Methyl, HS / Groupe 1	Chlorure de Methyl, HS / Groupe 1	Chlorure de Methyl, Soude caustique / Groupe 1	Chlorure de méthyl, HCL, HS / groupe 1	HCL, Chlorure de Méthyl, Méthanol / Groupe 1	CH2CL2, Chlorure de methyl, Chlorure de méthylènene, CCL4 / Groupe 1	Fluide / Groupe
16/09/2013	16/09/2013	09/09/2013	09/09/2013	09/09/2013	13/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Mesures particulières prévues par l'exploitant					
Visite externe en service à échéance réglementaire .	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Vísite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire. Sondage sous calorifuge	Mesures compensatoires proposées par le SIR

R506	R505	R384	D691	D676	Repère équipement
15 bars	40 bars	8,8 bars	4 bars	10 bars	Pression de service (PS)
1250 litres	260 litres	17360 litres	7500 Litres	113 litres	Volume
Azote, Chlore / Groupe 1	Azote, Chlore / Groupe 1	Azote / groupe 2	CH2CL2, Chlorure de methyl, Chlorure de méthylènene, CCL4 / Groupe 1	Chlorure de Méthyl Groupe 1	Fluide / Groupe
10/09/2013	11/09/2013	10/09/2013	18/09/2013	09/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation. Etude report de prescription	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation. Demande inspection complémentaire	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Visite externe en service à échéance réglementaire. Sondage sous calorifuge	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire. Contrôle épaisseur piquage H2 et virole supérieure	Visite externe en service à échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR

R552	R542	R524	R522	R510	Repère équipement
8 bars	12 bars	16,5 bars	16,5 bars	25 bars	Pression de service (PS)
7164 Litres	2900 litres	2900 litres	10210 litres	50000 litres	Volume
CCL4, Chloroforme, CH2CL2, Chlorure de méthyl / Groupe 1	Chlorure de méthyl, Chloroforme / Groupe 1	HCL, CL2, CH2CL2, Chlorure de méthyl / Groupe 1	HCL gaz / groupe 1	HCL, CL2, CH2CL2, Chlorure de méthyl / Groupe 1	Fluide / Groupe
15/09/2013	10/09/2013	11/09/2013	11/09/2013	12/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation - Demande inspection complémentaire	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation (Analyse eau en continu A5453). Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Dégazage complet du R510 après vidange partielle (maintien de 20% du volume) + sous ciel d'azote (Operguid N°AC\V-AC\V-EXP-012- ENR060 et ENR 061)	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Vísite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance à échéance réglementaire. Réaliser mesures d'épaisseurs par ultrasons à hauteur de la ligne de niveau	Mesures compensatoires proposées par le SIR

						The transaction of the second
R676	R623	R623R	R603B	R568	R562	Repère équipement
10,5 bars	6 bars	6 bars	5,45 bars	2 bars	4 bars	Pression de service (PS)
4380 litres	4385 Litres	4385 Litres (24 litres pour couvercle)	26405 Litres	4500 Litres	6600 Litres	Volume
Chlorure de ¸ méthyl / Groupe 1	Chlorure de Méthyl, soude caustique / groupe 1	HCL, Alcool méthylique, Chlorure de méthyl, H20 / groupe 1	HCL, Alcool méthylique, Chlorure de méthyl, H20 / groupe 1	Condensats H20	HCL, CH2CL2, Chlorure de méthyl / Groupe 1	Fluide / Groupe
13/09/2013	09/09/2013	15/09/2013	12/09/2013	16/09/2013	11/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Analyse eau en continu A6763+ 1/jour labo - HCl: En continu A6762 + 1/jour labo	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Analyse d'eau en comtinu avec A5664 + 2 / semaine (P562)	Mesures particulières prévues par l'exploitant			
Visite externe en service à échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR					

	1			<u> </u>		**************************************
E500A – (Faisceau)	S672	RQ500A	B500A	R692	R677	Repère équipement
25 bars	6 bars	25 bars	25 bars	4 bars	10,5 bars	Pression de service (PS)
5300 litres	2100 Litres	29800 Litres	60 Litres	6235 Litres	28700 litres	Volume
HCL, CL2, CCL4, Chloroforme, chlorure de méthylène / groupe 1	Chlorure de méthyl, acide sulfurique / Groupe 1	HCL, CL2, CCL4, Chloroforme, chlorure de méthylène / groupe 1	HCL, CL2, CCL4, Chloroforme / groupe 1	CH2CL2, Chlorure de methyl, Chlorure de méthylènene, CCL4 / Groupe 1	Chlorure de méthyl / Groupe 1	Fluide / Groupe
03/10/2013	12/09/2013	11/09/2013	11/09/2013	15/09/2013	17/02/2014	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Pério∉ique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Requalification Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Analyse densité (pour vérif quantité H2SO4) en continu A6611.Analyse eau dans méthyl en continu A6763	Suivi des PAH sur l'ensemble des UV (en continu) Séchage azote du réacteur selon consigne	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Vísite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire. Sondage sous calorifuge	Visite externe en service à échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR

E525-C- 1437B (Calandre)	E524- 4115A/B (Calandre et Faisceau)	E522-3086 (Calandre et Faisceau)	E521-C- 1411A (Calandre)	E520 - 4115 (Calandre et Faisceau)	Repère équipement
20 bars	Calandre : 16,5 bars Faisceau : 16,5 bars	Calandre : 20 bars Faisceau : 16,5 bars	20 bars	Calandre : 4,5 b Faisceau : 16,5 bars	Pression de service (PS)
71 Litres	Calandre : 266 Litres Faisceau : 180 Litres	Calandre : 7750 litres Faisceau : 2250 litres	760 Litres	Calandre : 525 Litres Faisceau : 759 Litres	Volume
Forane / Groupe 2	Calandre: HCL gaz / Groupe 1 Faisceau: HCL CH2CL2, chlorure de méthyl / Groupe	Calandre : Forane / Groupe 2 Faisceau : HCL gaz / Groupe 1	Forane / Groupe 2	Calandre: vapeur / groupe 2 Faisceau: CH2CL2, Chlorure de methyl / groupe	Fluide / Groupe
11/09/2013	26/09/2013	12/09/2013	15/09/2013	11/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de résenves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation - Demande inspection complémentaire	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Mesures particulières prévues par l'exploitant				
Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire avec vérification d'état sous calorifuge dans toutes les parties	Mesures compensatoires proposées par le SIR			

E560R- 17047 (Calandre et Faisceau)	E552A1- 11078A (Faisceau)	E550- 17048B (Calandre et Faisceau)	E540/1- 1297 (Calandre et Faisceau)	Repère équipement
Calandre : 4,5 bars Faisceau 4 b	7,8 bars	Calandre : 3,7 bars Faisceau : 8 bars	Calandre : 3,7 bars Faisceau : 12 bars	Pression de service (PS)
Calandre : 880 Litres Faisceau : 1280 Litres	860 Litres	Calandre : 590 Litres Faisceau : 740 Litres	Calandre : 590 Litres Faisceau : 740 Litres	Volume
Calandre: vapeur / groupe 2 Faisceau: CCL4, Chloroforme / groupe 1	CH2CL2, Chlorure de methyl / groupe 1	Calandre: vapeur / groupe 2 Faisceau: CH2CL2, Chlorure de methyl / groupe	Calandre: vapeur / groupe 2 Faisceau: CH2CL2, Chlorure de methyl / groupe	Fluide / Groupe
12/09/2013	10/09/2013	18/09/2013	10/09/2013	Date d'échéance réglementaire
nspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation. Demande inspection complémentaire	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Analyse eau 1 / semaine (P554)	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire. Contrôle épaisseur boite sortie	Visite externe en service à échéance réglementaire. Sondage sous calorituge	Visite externe en service à échéance réglementaire. Sondage sous calorituge	Mesures compensatoires proposées par le SIR

E584-5014E (Faisceau)	E580C (Calandre et Faisceau)	E568-3072 (Faisceau)	E564R-3068 (Faisceau)	E563B- 5014C (Faisceau)	E562R-3064 (Faisceau)	Repère - équipement
4 bars	Calandre : 4,5 bars Faisceau 4 b	2 bars	7 bars	4 bars	4 bars	Pression de service (PS)
134 Litres	Calandre : 880 Litres Faisceau 1280 Litres	340 Litres	340 Litres	133,8 Litres	910 Litres	Volume
CH2CL2, chlorure de méthyl / groupe 1	Calandre: Vapeur / groupe 2 Faisceau: CCL4 / groupe 1	condensats vapeur / groupe 2	CH2CL2, Chioroforme, Chiorure de méthyl / groupe	CCL4 / groupe 1	HCL, CH2CL2, Chlorure de méthyl / Groupe 1	Fluide / Groupe
11/09/2013	13/09/2013	11/09/2013	12/09/2013	12/09/2013	13/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Requalification périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Analyse eau en continu: A5664 + 2 / semaine (P562)	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Analyse eau en continu: A5664 + 2 / semaine (P562)	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Analyse eau en continu: A5854 + 2 / semaine (P582)	Analyse eau en continu: A5664 + 2 / semaine (P562)(Scénario ne sortant pas du site)	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Visite externe en service à échéance réglementaire	Vísite externe en service à échéance réglementaire. Sondage sous calorifuge	Visite externe en service à échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR			

E675-C- 3079 10 bars 3020 Litres r (Calandre)	E635-F- 851397 2 bars 33,2 Litres (Faisceau)	E624B- 17209 Calandre: Calandre: (Calandre : 214 Litres et Faisceau: Faisceau: Faisceau: 140 Litres	E624A- Calandre: Calandre: (T7208 10 bars 214 Litres et Faisceau: Faisceau: Faisceau: 5,5 bars 140 Litres	E623 Calandre: Calandre: (Calandre 10 bars 1140 Litres et Faisceau: Faisceau: Faisceau: 4,5 bars 180 Litres	E593-5014F 4 bars 133,8 Litres
Chlorure de méthyl / groupe 1	HCL, Métanol / Groupe 1	Calandre: Methanol, Groupe 1 Faisceau: Chlorure de méthyl	Calandre: Methanol, Groupe 1 Faisceau: Chlorure de méthyl	Calandre: Methanol / Groupe 1 Faisceau: Faisceau: vapeur / groupe	chlorure de chlorure de methyl / groupe
10/09/2013	13/09/2013 `	10/09/2013	16/09/2013	13/09/2013	11/09/2013
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation - Demande inspection complémentaire	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Analyse eau en continu: A5664 + 2 / semaine (P562)
Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire avec décalorifugeage total	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire

E692B (Faisceau)	E692 (Faisceau)	E690R- 17049B (Calandre et Faisceau)	E676-C- 3084 (Calandre)	Repère · équipement
4 bars	4 bars	Calandre : 4,5 bars Faisceau : 4 b	10 bars	Pression de service (PS)
13,5 Litres	29 litres	Calandre : 350 Litres Faisceau : 235 Litres	250 Litres	Volume
CH2CL2, CCL4, Chloroforme / Groupe 1	CH2CL2, CCL4, Chloroforme / Groupe 1	Calandre: vapeur / groupe 2 Faisceau: CH2CL2, Chlorure de methyl / groupe	Chlorure de méthyl / groupe 1	Fluide / Groupe
13/09/2013	13/09/2013	12/09/2013	10/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurîté de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation . Etude report de prescription	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire. Voir réduction Armylor entrée sortie	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR

Liste des 12 équipements sous pression du secteur ELECTROLYSE

S213B	U465	U464	R454	E 435C3	E 435A2	Repère équipement
Ø	S	12	4.	Ĉ	A2	åre ment
1,6 bars	14,7 bars	14,7 bars	14,7 bars	3,8 bars	3,8 b	Pression de service (PS)
1758 litres	50 litres	110 litres	6600 litres	938 litres	938 litres	Volume
Hydrogène saturée / groupe 1	Chlore / groupe 1	Chlore / groupe 1	Chlore / groupe 1	Chlore / groupe 1	Chlore / groupe 1	Fluide / Groupe
12/09/2013	10/09/2013	10/09/2013	10/09/2013	09/09/2013	09/09/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation. Demande d'inspection complémentaire	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance des paramètres chlore actif (A4442C) et pH (pH4286) sur circuit SCAM coté eau	Surveillance des paramètres chlore actif (A4442C) et pH (pH4286) sur circuit SCAM coté eau	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Visite externe en service à échéance réglementaire avec examen détaillé de la jonction collerette/corps d'appareil	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire avec décalorifugeage partiel au niveau des fonds	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR

.,	***************************************					
U442A2	U442A1	F2550C	F2550A	S445	S231	Repère équipement
3,8 bars	3,8 bars	1,6 bars	1,6 bars	3,8 bars	1,6 bars	Repère Pression de équipement service (PS)
39 litres	39 litres	1000 litres	1100 litres	48 litres	1270 litres	Volume
Chlore / groupe 1	Chlore / groupe 1	. Hydrogène saturée / groupe 1	Hydrogène saturée / groupe 1	Chlore / groupe	Hydrogène / groupe 1	Fluide / Groupe
23/03/2014	23/03/2014	11/12/2013	11/12/2013	17/02/2014	12/10/2013	Date d'échéance réglementaire
Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Inspection Périodique	Nature du contrôle arrivant à échéance
A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	A la date de l'évaluation, absence de réserves sur l'état de l'équipement vis-à-vis de la sécurité de son exploitation	Avis du SIR pour la poursuite d'exploitation jusqu'au 31/03/2014
Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation, Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance renforcé du paramètre température amont TE176.coté produit	Surveillance renforcé du paramètre température amont TE176.coté produit	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Surveillance habituelle des paramètres d'exploitation. Pas de surveillance particulière	Mesures particulières prévues par l'exploitant
Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Visite externe en service à échéance réglementaire	Mesures compensatoires proposées par le SIR